

Le standard d'échange d'annonces de covoiturage

RDEX- Ridesharing Data EXchange

RDEX - Enjeux

Contribuer à atteindre une masse critique d'annonces notamment pour la cible domicile-travail.

Répondre aux besoins des collectivités et des usagers : développer des services de covoiturage adaptés aux territoires (en terme de technologie et de communication) et maillés avec les territoires voisins.

Objectif du standard :

Faciliter le travail d'intégration en offrant un formalisme informatique aux opérateurs de covoiturage permettant l'échange d'annonces.

RDEX – Histoire

Constat :

Impossibilité d'échanger des annonces entre deux territoires voisins équipés par des opérateurs différents – Entrave au développement de la pratique.

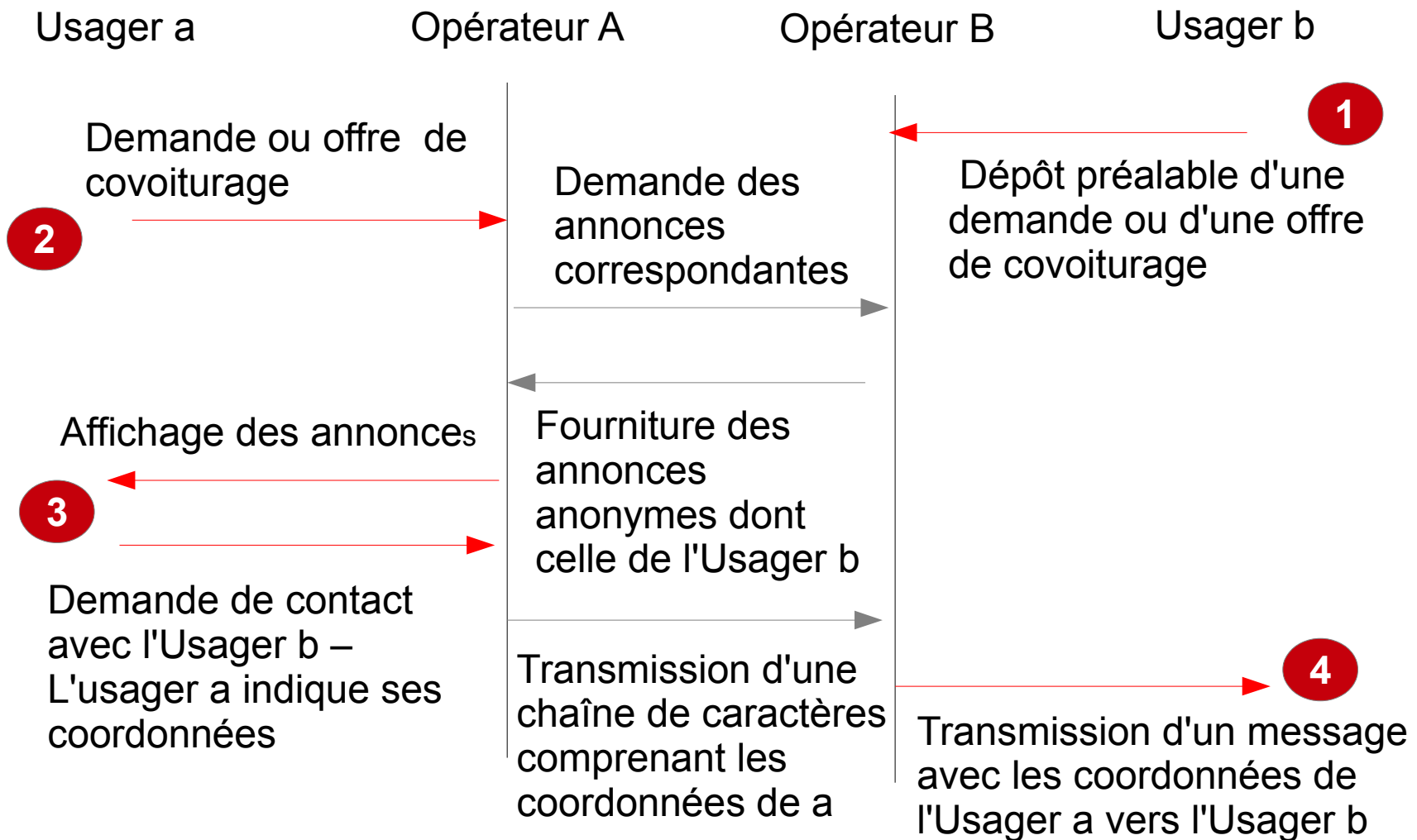
Historique:

Portage par 4 opérateurs du développement d'un standard dès 2010. Reprise de la gestion du standard par la FEDUCO (Fédération des opérateur de covoiturage) en nov 2012. Intérêt d'opérateurs européens.

Soutien de la plupart des collectivités à ce standard via leur appels d'offres.

Intérêt exprimé des Régions Rhône-Alpes et Bourgogne.

RDEX – Principes des échanges



Nancy → Lunéville à 07h00 +/- 15min 12 avril 2013

Distance : 34,22km
Durée : 00h30
Gain environnemental : 5,56 kg
Nombre de place(s) demandée(s) : 2

Modifier
Supprimer

De : Nancy
A : Lunéville

De part : 07h00 +/- 15min
Passager(s) : 1

2.42 €
Solliciter

Max
De : Nancy
A : Lunéville
Départ : 00h00
Heure de prise en charge : 06h48
Trajet régulier : L M M J V S D

Pertinence : 99 %

2.42 €
Solliciter

Maxence54
De : Nancy
A : Lunéville
Heure : 06h58

Offre issue de l'interopérabilité

2

Exemple d'affichage d'annonces

Vous sollicitez

Indiquez ici vos commentaires pour test1
Aperçu du mail envoyé à test1

Bonjour,
Votre trajet entre VALENCE et GRENOBLE le 30/05/2013 vers 00h36 est susceptible de m'intéresser. Nous ne sommes pas inscrits auprès du même réseau de covoiturage, c'est pourquoi je vous laisse directement mes coordonnées pour que nous puissions nous contacter.

Mon numéro de téléphone est le +33672920896.

Mon nom est Marc Grojean

Mon mail est marc.grojean@covivo.eu.

A bientôt,
Marc

Afin de vous proposer un panel de propositions de covoiturage le plus élevé possible, le Conseil général de l'Isère a établi des accords d'interopérabilité avec d'autres départements. Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil général ne peut s'assurer de la véracité de cette offre et du profil présenté ici. En dévoilant vos coordonnées, vous vous exposez à être mis en relation avec des personnes qui n'ont pas validé la charte et les conditions générales d'utilisation de ce site.

Annuler OK

3

Exemple de saisie d'éléments par l'utilisateur dans le cadre de l'interopérabilité 5

RDEX – Charte d'utilisation

1. Réciprocité

Les données sont transmises dans les deux sens.

2. Respect de la propriété des données

Un conventionnement entre les deux entités souhaitant échanger leurs données peut être nécessaire (la convention décrivant la qualité, la sécurité, les volumes et le territoire cible voire les contreparties financières des échanges, l'interdiction d'utiliser les données à d'autres fins que celle du covoiturage).

3. Gestion territoriale possible

4. Qualité et sécurité

RDEX – Avancement

Etat des travaux

Protocole en V1.2.

Implémentation en cours sur les sites du CG Isère et des CG Drôme et Ardèche par les sociétés Covivo et Ecolutis, membres pour la Feduco.

Protocole actuellement partiellement utilisé par des opérateurs SIM sur la Région Limousin et la Région Bourgogne.

Tests suivis par le CETE SO mandaté par le CERTU.

Interrogation sur une normalisation éventuelle (GT7).

RDEX – Perspectives

- 1 - Enrichir la documentation (script de test) et proposer un serveur de tests aux opérateurs souhaitant le mettre en place.
- 2 - Intégration du standard par les opérateurs sur leur propre plateforme.
- 3 - Présentation et communication autour du standard aux autres acteurs européens et aux opérateurs SIM nationaux.
- 4 - Gestion de l'évolution du standard : intégration de nouveaux opérateurs, gestion de leurs contraintes et réflexion sur les évolutions fonctionnelles et techniques (covoiturage temps réel, gestion des transactions ?), interrogation sur une normalisation du standard.

Financement des opérateurs et de la FEDUCO ?

Annexes

RDEX – Informatique et Liberté

Afin de respecter les exigences CNIL, on notera :

- 1 – Les trajets sont transmis à l'extérieur de façon anonyme.
- 2 – L'utilisateur est informé (et/ou choisit (case à cocher lors de l'enregistrement de son trajet)) que ses trajets sont anonymisés dans le cadre de mutualisation d'annonces de covoiturage. »
- 3 – L'utilisateur intéressé par une annonce échangée dans le cadre de RDEX est alerté que cette annonce n'est pas proposée par le site sur lequel il est inscrit mais par un site partenaire (partenariat/ convention à décider par la collectivité si elle est propriétaire des données).
- 4 – L'utilisateur choisit de partager ses données personnelles (champ texte) s'il souhaite entrer en contact avec l'autre personne.

RDEX – Sécurité des échanges

Exigences des collectivités a minima :

1 - Les collectivités exigent que leurs sites soient conformes au RGS (référentiel général de sécurité) et au RGI (interopérabilité). Les opérateurs doivent se conformer aux exigences de ces référentiels. A noter : l'API n'est pas public. Son utilisation nécessite une clé publique et une clé privée.

Bonnes pratiques :

2 - Certaines collectivités sur demande de leur CIL appliquent strictement les recommandations de l'ANSSI : elles considèrent le site de covoiturage comme un téléservice au sens du RGS et demandent une analyse de risque et un arrêté de leur Président ou Maire.

3 – Les Opérateurs doivent garantir des mesures de protection selon les règles de l'art pour leur webservice (comptabilisation, antispam, protections qu'ils ont certainement déjà mises en place dans le cadre de leur développement mobile).

RDEX – Qualité des données échangées

Qualité – Règles à respecter pour les échanges

- 1 - Données de trajets non périmés ou désuètes (enregistrement < 1 an))
- 2 – Inscrits associés actifs (inscrits logués au site depuis - d'1 an)

A noter : L'utilisateur sera informé d'où provient l'annonce (site sur lequel il est inscrit ou données issues de l'interopérabilité), il pourra juger lui-même de la qualité des données échangées.

Gestion de la redondance des données :

Deux solutions sont envisagées :

- 1- Laisser l'utilisateur gérer ses doubles inscriptions : Il recevra un mail en cas d'auto-sollicitation et supprimera lui-même les doublons.
- 2 - Lorsque les données appartiennent aux collectivités, possibilité de recollement des bases (analyse sur nom, prénom, numéro de téléphone et email) et demande à l'utilisateur de choisir son site de prédilection.